

**MAIRIE**  
**de**  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
**32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL**



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le 5 décembre à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance extra-ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 1er décembre 2016.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse,

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Madame Odette CLAVEROL

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Approbation compte rendu Conseil Municipal du 09/11/2016
- 2 - Avis sur la composition du Conseil Communautaire issu de la fusion des communautés de communes Val de Gers et Hautes Vallées

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 - DELIBERATION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES VAL DE GERS ET HAUTES VALLEES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer, de nouveau, après demande des services administratifs de la Communauté de Communes de Val de Gers, sur la composition du Conseil Communautaire issu de la fusion des Communautés de Communes de Val de Gers et des Hautes Vallées.

Le Maire indique qu'après concertation il a été envisagé de conclure, entre les communes incluses dans le projet de périmètre du nouvel EPCI, un accord local fixant à 57 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté issue de la fusion, répartis conformément aux principes énoncés au 1 2°) de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de confirmer sa délibération du 9 juin 2016, N° ordre 24/2016 et refuser l'accord local,**

11 voix POUR

0 voix CONTRE

0 voix ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,  
Eric BONNET